

COMMUNIQUÉ CANADAGAP[®] COMMUNIQUÉ

Destinataires : Intervenants de CanadaGAP

Date: Le 5 septembre 2019

Objet : **Rappel – Date limite pour les résolutions de l'AGA est le 27 septembre 2019**

Les membres en règle ont jusqu'au **27 septembre 2019** pour soumettre des résolutions destinées à être discutées à l'[Assemblée générale annuelle](#) de CanadaGAP, qui se déroulera à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard au Red Shores Racetrack and Casino le 28 novembre.

Chaque résolution doit satisfaire aux critères de contenu suivants :

- Elle doit être en rapport avec les activités professionnelles de l'organisme
- Elle doit être claire et compréhensible par les membres
- Elle doit décrire le contexte, soit dans les paragraphes « Attendu que », soit dans un addendum
- Elle doit décrire clairement la mesure demandée (c.-à.-d., fournir un plan d'action assorti d'échéances)

De plus amples informations sont incluses dans la [Politique sur les résolutions de l'AGA de CanAgPlus](#). Pour soumettre votre résolution, veuillez utiliser le modèle de présentation de résolutions sous l'onglet Résolutions à : <https://www.canadagap.ca/fr/events/annual-general-meeting/>

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau de CanadaGAP à 613-829-4711 ou à info@canadagap.ca.

CanadaGAP[®] est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.

